



9 juin 2016

(16-3131)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1.	Membre notifiant: <u>ALBANIE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2.	Organisme responsable: <i>Ministry of Agriculture, Rural Development and Water Administration</i> (Ministère de l'agriculture, du développement rural et de l'administration de l'eau)
3.	Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Production/agriculture biologique
4.	Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5.	Intitulé du texte notifié: <i>Draft Law "On biologic production"</i> (Projet de loi sur la production biologique). Ce projet a été élaboré sur la base du texte législatif suivant de l'UE: Règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le Règlement (CEE) n° 2092/91. Langue(s): albanais. Nombre de pages: 27
6.	Teneur: Les objectifs de la loi notifiée sont les suivants: Cette loi établit les fondements du développement durable de la production biologique. Parallèlement, elle assure le bon fonctionnement du marché intérieur, garantit une concurrence loyale, assure la confiance des consommateurs et protège les intérêts de ceux-ci. Elle établit les objectifs et les principes communs devant sous-tendre les règles qui seront adoptées au titre de ses dispositions, concernant: a) tous les stades de la production, de la préparation et de la distribution des produits biologiques et leur contrôle; b) l'utilisation d'indications faisant référence à la production biologique dans l'étiquetage et la publicité. Le projet de loi notifié comporte les subdivisions suivantes: Titre I: Dispositions générales Titre II: Objectifs et principes liés à la production biologique Titre III: Règles régissant la production Section 1: Règles générales régissant la production Section 2: Production en exploitation Section 3: Production d'aliments transformés pour animaux Section 4: Production d'aliments transformés pour animaux Section 5: Flexibilité Titre IV: Étiquetage Titre V: Contrôles Titre VI: Commerce avec d'autres pays Titre VII: Information Titre VIII: Infractions administratives et sanctions Chapitre VII: Dispositions finales

7.	Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires, <input checked="" type="checkbox"/> santé des animaux, <input checked="" type="checkbox"/> préservation des végétaux, <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.
8.	<p>Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:</p> <p><input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (<i>par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (<i>par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques</i>) – Code sanitaire pour les animaux terrestres, chapitres 1.4 et 7.5; Code sanitaire pour les animaux aquatiques, chapitre 1.4</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (<i>par exemple, numéro de la NIMP</i>) – NIMP n° 1</p> <p><input type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>
9.	Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:
10.	<p>Date projetée pour l'adoption (<i>jj/mm/aa</i>): juin 2016</p> <p>Date projetée pour la publication (<i>jj/mm/aa</i>):</p>
11.	<p>Date projetée pour l'entrée en vigueur: <input type="checkbox"/> Six mois à compter de la date de publication, et/ou (<i>jj/mm/aa</i>): 31 décembre 2016</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>
12.	<p>Date limite pour la présentation des observations: <input checked="" type="checkbox"/> Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (<i>jj/mm/aa</i>): 8 août 2016</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p>
13.	Texte(s) disponible(s) auprès de: <input checked="" type="checkbox"/> autorité nationale responsable des notifications, <input type="checkbox"/> point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme: